

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 4 (1890)

**Artikel:** Armoiries des Longueville et de George de Diesbach

**Autor:** Grellet, Jean

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789585>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Armes de Lucerne et d'Uri

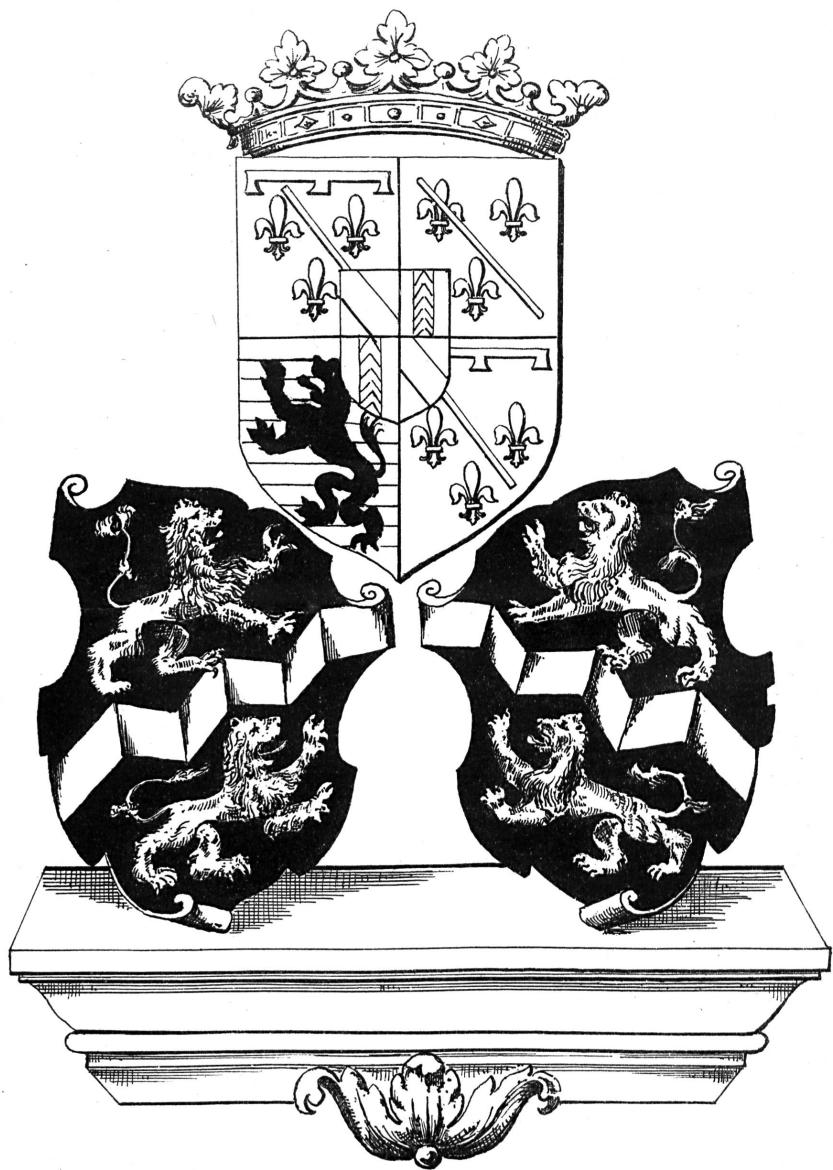


Fig. 368.

Ce dessin est tiré de la Chronique illustrée du Chapelain Diebold Schilling (1511); c'est le monument commémoratif de la Bataille d'Arbédo, chargé des armes de Lucerne et d'Uri, ces dernières sommées de l'écu à l'aigle impériale le tout tenu par deux sauvages.

## ARMOIRIES DES LONGUEVILLE ET DE GEORGE DE DIESBACH

Il existe dans les archives judiciaires de Neuchâtel un registre recouvert en parchemin et sur la couverture duquel sont soigneusement peintes trois armoiries dont une partie des couleurs a toutefois disparu. Ce document est désigné comme suit dans la première page (voir fac-simile) :



DESSIN DE JULES COLIN

*egistre Seruant De*  
 Memoire et Instruction, Des titres. Lettres  
 Contracts, conventions, Capitulations,  
 Acquisitions, rachapta, Domains, Censae  
 Rentes, et Dismes, mise enceinte, en ces de Erotte  
 concernant les droitz, authoritez  
 Prehennence, et souverainete' de madame  
 et de messeigneure s're & infante, Princess, et  
 Comte souverain de ce lieu, Je y mentionnez  
 en substance, pour estre en temps et lieu,  
 plusost trouvez et recongneus, Dressez  
 et faitz, auela personae y deuouement depuit  
 l'aduenement en l'estat de Connerneuse s'nal  
 de ce comte, De Gault et Guissant seigneur  
 George de Siegbach, gentilhomme, Baron de  
 Grandcourt, Seigneur de Prangy, Trembliees  
 Genillier, &c. Quest en mercredi xxième  
 Jour de Mars, L'an de Salut, mil cinq  
 cente Serante, et dix sept /.

5 . 5 . 7 . 7

FAC-SIMILE, PAR MAURICE TRIPET

« *Registre servant de Mémoire et Instruction, des tiltres, lettres, Contractz, conventions, capitulations, Acquisitions, rachapts, Domaines, Censes, Rentes, et Dismes, mis ceans, en ceste Notte (?), concernant les droictz, authoritez, Preheminences, & Souveraineté de Madame & de Messeigneurs ses Enfans, Princes, et Comtes souverains de ce lieu, Jcÿ mentionēz en substance, pour estre en temps & lieu, plustost trouvez et recōgneus, Dressez & faictz, avec les personnes y dénomées, depuis ladvenement en Lestat de Gouverneur gñal de ce Comté, De Hault et Puissant seigneur George de Diesbach, gentilhomē, Baron de Grandcourt, Seigneur de Prangin, Tremblieres, Genoilliers, etc. Quest du mecredÿ sixieme Jour de Mars, Lan de Salut, Mil cinq cent soixante, & dixsept. »*

Les Armoiries de ce dernier sont assez connues pour nous dispenser d'entrer dans des détails ; du reste, nous les avons déjà publiées en 1887 ; elles sont *de sable à la bande vivrée d'or accompagnée de deux lions du même, armés et lampassés de gueules*. Remarquons ici la disposition des lions dans les deux écus ; si l'armoirie de la famille Diesbach eût été représentée par un seul écu, c'est celui de droite qu'il eût fallu dessiner.

Ces deux belles armoiries en soutiennent une troisième, non moins riche en couleurs et en pièces héréditaires. Elle est assez compliquée et, afin de renseigner complètement nos lecteurs, nous transcrivons une lettre que nous a écrite M. Jean Grellet à son sujet :

Cette armoirie de 1577 est celle de Marie de Bourbon-Saint-Paul, veuve de Léonor d'Orléans-Longueville alors tutrice de ses fils Henri I<sup>er</sup> qui régna sur Neuchâtel de 1573 à 1595 et François † 1631. Le grand-père de Marie, François de Bourbon-Vendôme avait épousé l'héritière de la Maison de Luxembourg-Saint-Paul. L'aîné de leurs fils fut duc de Vendôme, le second, François, prit le titre de Comte de Saint-Paul. Ce dernier épousa Adrienne, héritière de la Maison d'Estouteville en Normandie et leur fille unique Marie, mentionnée plus haut porta' ces seigneuries et titres dans la Maison de Longueville par son mariage avec Léonor.

Les Armoiries de Marie étaient écartelées de Bourbon (qui est de France brisé d'un bâton péri en bandes de gueules) et d'Estouteville (qui est burelé d'argent et de gueules au lion de sable) :

1	2
Bourbon	Estouteville
3	4
Estouteville	Bourbon

*Marie de Bourbon, avant son mariage.*

Son mari Léonor qui n'était pas héritier du nom de Bourbon puisqu'il y avait des collatéraux, mais qui possédait par contre du chef de sa femme la Seigneurie d'Estouteville porta ses armoiries écartelées au 1 et 4 d'Orléans-Longueville, au 2 et 3 d'Estouteville :

1	2
Orléans-Longueville	Estouteville
3	4
Estouteville	Orléans-Longueville

*Léonor d'Orléans.*

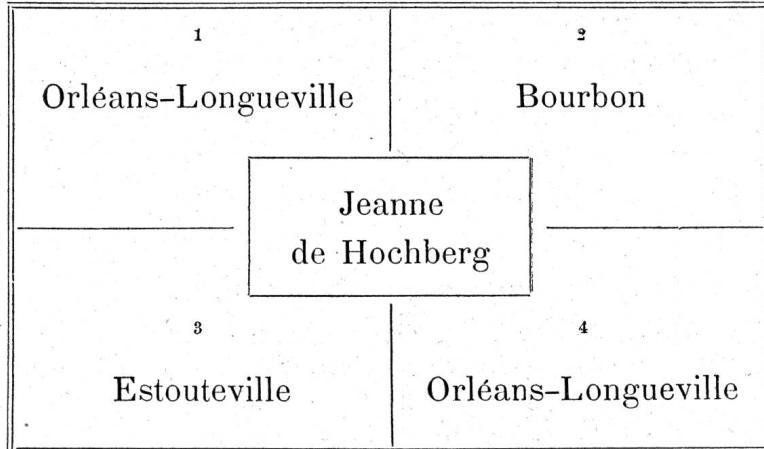
Quant à Marie de Bourbon, elle écartela après son mariage ses propres armoiries avec celles de son mari, ainsi :

Orléans-Longueville		Bourbon	Estouteville
		Estouteville	Bourbon
Bourbon	Estouteville		
Estouteville	Bourbon	Orléans-Longueville	

*Marie de Bourbon après son mariage et Henri I<sup>er</sup>*

(D'après leurs grands sceaux).

Le fils de Marie, Henri I<sup>er</sup>, porta les mêmes armoiries, abusivement selon nous, et il aurait mieux fait de se contenter de celles de son père sans ajouter les armes des Bourbon, auxquelles il n'avait pas droit. Ces armes assez compliquées, qui donnaient quatre fois les blasons de Bourbon et d'Estouteville étaient quelquefois simplifiées avec raison, comme c'est le cas dans notre planche, qui donne sans répétitions superflues, les mêmes alliances que le grand sceau de Marie de Bourbon :



En outre, l'écusson brochant sur le tout, donne les armes de Jeanne de Hochberg pour indiquer la souche dont la Maison de Longueville tire ses droits sur Neuchâtel. Les sceaux et monnaies des Longueville dont les armes sont soit *parties* soit *écartelées* avec celles de Neuchâtel, ou d'Estouteville et de Bourbon, offrent du reste plusieurs variantes dans l'ordonnance des quartiers.

## LA FAMIGLIA PLANTA

### Cenni Storici e Genealogici

PER IL COMM. CAV.

**G. B. DI CROLLALANZA**

PRESIDENTE FONDATEUR DELLA R. ACCADEMIA ARALDIA ITALIANA

(Suite.)

Nel 1612 troviamo un *Rodolfo*, fratello del precedente, signore di Rametz, Consigliere dell'Arciduca Leopoldo e feudatario della signoria di Taraps. Nelle fazioni che bruttarono i Grigioni e la Valtellina durante la prima metà del secolo XVIII, lo stesso Rodolfo era alla testa dei cattolici che favorivano la Spagna. Sul capo di esso e del fratello Pompeo un tribunale di partito bandiva una taglia nel 1618, e si eressero forche sulle spianate loro case. Ma in quelle contingenze veniva spento Pompeo, e Rodolfo rimesso poi al potere atrocemente vendicava la morte del fratello.

*Daniele* figlio di Corrado de Planta fu investito nel 1613 del feudo di banderese che fino a quell' anno era stato goduto dalla famiglia Guelfin di Ardetz.

*Bartolomeo* de Planta fu uno degl' inviati grigioni che nel 1622 soscrissero il trattato di alleanza col re di Spagna.

(*A suivre*).